



Canada Lands Company  
Société immobilière du Canada

**DDP n ° CNT-2022P05**

**SERVICES D'ENTRETIEN INTÉRIEUR/EXTÉRIEUR ET DE CONCIERGERIE POUR LA  
TOUR CN**

**Addenda 10.0 - Publié le 08 septembre 2022**

**Annexe 1 - Portée des travaux** est supprimé du document de la DDP et remplacé par ce qui suit:

**«Annexe 1  
Portée des travaux**

**Objectifs**

- Fournir des services d'entretien intérieur et extérieur de classe mondiale en appliquant les pratiques exemplaires et les technologies de l'industrie dans un bâtiment très visible, à forte fréquentation, emblématique du tourisme et constituant une attraction touristique.

**Exigences**

- Le Proposant retenu DOIT,
  - Réviser et accepter les tableaux supplémentaires suivants comme références,
    - Pièce A : Résumé de la liste de contrôle du nettoyage
    - Pièce B : Fréquence minimale de nettoyage
    - Pièce C : Plan de dotation actuel
    - Pièce D : Liste de contrôle du service quotidien des toilettes

- Attribuer des heures et des minutes à chaque tâche énumérée à la pièce A et à la pièce D.
- Veiller à ce que toutes les activités soient enregistrées de façon électronique et fassent l'objet d'une approbation quotidienne. Les rapports d'approbation doivent être disponibles en tout temps. La Société doit avoir la possibilité de consulter les dossiers et les données de nettoyage à tout moment par voie électronique sans avoir à contacter le Proposant.
- N'utiliser que des produits et services respectueux de l'environnement
- Respecter tous les mandats de santé publique, y compris les mandats du gouvernement du Canada applicables à la Société en tant que société d'État. Ce qui précède inclut, sans s'y limiter, les mandats en matière de COVID-19.
- Veiller à ce que tous les employés du Proposant qui travaillent ou communiquent avec la Société, ou qui communiquent au nom de la Société, aient des compétences adéquates en matière de communication.
- Donner aux planchers des corridors et aires de service des employés un fini lustré deux fois par an, aux mois de mars et d'octobre.
- Avoir du personnel de direction sur place en tout temps.
- Avoir la capacité, les compétences et les connaissances nécessaires pour sélectionner et appliquer les processus de nettoyage, les méthodes, les pratiques exemplaires, les équipements et les technologies les plus récents et utiliser des produits respectueux de l'environnement pour fournir les Services requis.
- Exécuter tous les Services prévus par les présentes conformément aux normes industrielles et de service les plus élevées, avec la plus grande compétence et intégrité professionnelle et éthique.
- Affecter un superviseur de travail permanent sur le site qui gèrera les travailleurs pour s'assurer que toutes les tâches de nettoyage sont achevées dans les temps sans compromettre la qualité du travail.
- Veiller à ce que le superviseur désigné gère efficacement l'horaire des travailleurs afin de s'assurer que tous les quarts de travail sont suffisamment dotés en personnel pour accomplir toutes les tâches en temps opportun, sans compromettre la qualité du travail.
- Veiller à ce que le superviseur effectue des inspections quotidiennes du travail, au moins deux fois par jour pendant la saison B et quatre fois par jour pendant la

saison A, afin de s'assurer que le travail est complet et que sa qualité dépasse les normes de classe mondiale.

- Gérer quotidiennement les niveaux de stocks de toutes les fournitures de nettoyage et des consommables pour s'assurer d'être suffisamment approvisionnés. Le coût de tous les consommables doit être refacturé à la Société après approbation par la Société. Le Proposant doit demander l'approbation préalable de la Société avant de passer une commande de consommables.
- Consacrer et affecter une équipe de nettoyage cohérente pour la Tour CN.
- Aviser la Gestion des installations de la Tour CN à l'avance, avec un préavis d'au moins 10 jours, et motiver tout changement dans le personnel affecté du Proposant.
- Fournir, approvisionner et entretenir toutes les machines et tous les accessoires nécessaires à l'exécution adéquate du présent contrat. L'équipement doit comprendre, entre autres, les éléments suivants :
  - Aspirateurs lourds et légers, y compris aspirateurs dorsaux/mobiles
  - Machine à récurer et à décaper les planchers
- Signaler immédiatement toutes les déficiences et les conditions dangereuses au service des installations de la Société.
- La Société se réserve le droit de refuser de payer les services non rendus. De tels exemples de retenue de paiement comprennent, sans s'y limiter, le fait que le Proposant ne dispose pas du nombre stipulé de membres du personnel sur le site, et que Proposant n'effectue pas tous les travaux de nettoyage comme stipulé dans le présent Accord. Les heures d'arrivée et de départ et les listes de contrôle électroniques seront vérifiées.

Veillez noter que les Pièces A, B, C et D de la Portée des travaux restent telles que publiées à l'origine dans le document de DDP.